



Direction Maîtrise d'Ouvrage Educative
Directeur
Benoît CELIE

Montpellier, le 25 mars 2020

**Mesdames, Messieurs les
entrepreneurs, maitres d'œuvres,
SPS, OPC**

NOS RÉF. : BC/CM/D20-01591

AFFAIRE SUIVIE PAR : Benoît CELIE

CONTACT : benoit.celie@laregion.fr

Tél.: +33 (0)4 67 22 97 05 / 05 61 39 64 38

OBJET : Information arrêt chantiers

P.J : Annexe 1 : Communiqué de presse Présidente

Annexe 2 : Courrier Présidente / Président de la République

Mesdames, Messieurs,

A la suite des mesures générales de confinement décidées par le gouvernement et mises en œuvre à compter du mardi 17 mars 12h, et au vu des très nombreux messages que nous avons reçus d'entreprises nous informant de l'arrêt de leurs activités (absences de salariés, interruption d'approvisionnements...) et de leur fermeture dès le 17 mars, nous vous avons notifié par mail l'arrêt des chantiers à compter de ce 17 mars.

Alertée depuis le début du confinement par les acteurs de nombreux secteurs de l'économie, et notamment du secteur du bâtiment, quant au besoin de définir des mesures fortes permettant aux entreprises de poursuivre leurs activités et de définir les mesures applicables au BTP en matière de lutte contre la propagation du COVID 19, la Présidente de Région, Carole DELGA, a interpellé dès le 19 mars le Président de la République par le courrier ci-joint.

A ce jour, le gouvernement et les professionnels du bâtiment travaillent sur la mise au point d'un accord pour maintenir une certaine activité sur les chantiers. Cette reprise des chantiers ne pourra se faire qu'en assurant une parfaite sécurité sanitaire de tous les intervenants (ouvriers, encadrants, MOE, SPS, OPC...) et selon des règles définies par un guide de recommandations et de bonne mise en œuvre des gestes barrières professionnels, réalisé par l'OPPBTP en concertation avec le ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère du Travail. Nous sommes donc dans l'attente de ce guide.



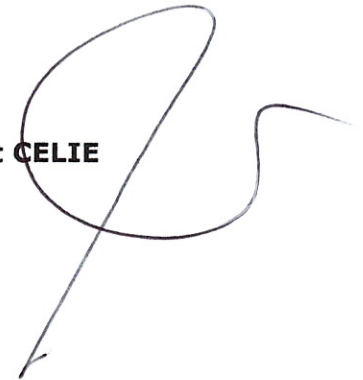
Toutefois, nous vous demandons, dès à présent, de vous organiser pour anticiper cette reprise et travailler tous ensemble, entreprises, MOE, OPC, SPS et maître d'ouvrage à la planification et la mise en œuvre de procédures permettant de préparer la reprise des chantiers. Il ne s'agit pas aujourd'hui de vous imposer la reprise des chantiers mais d'examiner ensemble la possibilité de réouverture de certains chantiers lorsque les conditions de sécurité sanitaire et d'approvisionnement le permettront.

Par ailleurs, nous allons établir des OS d'arrêt de chantier officialisant l'arrêt des chantiers depuis le 17 mars.

Enfin, la Présidente de la Région a mis en place des mesures fortes d'accompagnement économiques des entreprises de 64M€. Un numéro unique d'information est à disposition à ce sujet : 0800 31 3101 (voir communiqué de presse joint).

Comptant sur votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Benoît CELIE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long tail that ends in a small arrowhead pointing downwards and to the left.